

CF Idées Clients Exclusive Concours

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONOURS

Ouvert aux résidents du Canada seulement

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER AU CONOURS. Début du concours : 10 h HAE, le 25 juin 2024. Fin du concours : 10 h HAE, le 2 juillet 2024. Le concours est ouvert aux résidents légaux du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence au moment de l'inscription. . Il y a 5 prix à gagner. Chaque prix consiste en 1 carte-cadeau CF la carte SHOPPING!® d'une valeur de 100\$ chacune, pour une valeur totale de 100\$. La valeur totale au détail de tous les prix est de 500 \$. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations éligibles reçues. Le gagnant sera choisi vers le 9 juillet 2024. Les gagnants potentiels devront répondre à une question réglementaire. Pour participer, visitez <https://shops.cadillacfairview.com/fr-CA/contests/cf-insider-contest> et remplissez un bulletin de vote. Le concours est commandité par La Corporation Cadillac Fairview limitée.

LE RÈGLEMENT OFFICIEL CONTIENT UNE RENONCIATION ET A UNE INCIDENCE SUR VOS DROITS RECONNUS PAR LA LOI. VEUILLEZ LE LIRE ATTENTIVEMENT.

1. **COMMANDITAIRE.** Le concours consiste en un tirage promotionnel de cartes-cadeaux CF la carte SHOPPING!MD commandité par La Corporation Cadillac Fairview limitée, 20, rue Queen Ouest, 5^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3R4 (le « **commanditaire** »).
2. **AUCUN ACHAT REQUIS.** Aucun achat n'est requis pour participer au concours ou pour gagner un prix.
3. **RESPECT DU RÈGLEMENT OFFICIEL.** En participant à ce concours, vous acceptez de respecter son Règlement officiel et d'être lié par ses dispositions. Le non-respect d'une quelconque disposition du Règlement officiel pourrait mener à votre exclusion du concours à la seule discrétion du commanditaire. Toutes les décisions du commanditaire sont définitives à tous les égards.
4. **PRIX.** Il y a 5 prix à gagner. Chaque prix consiste en 1 cartes-cadeaux CF la carte SHOPPING!MD d'une valeur de 100 \$ chacune, soit une valeur totale de 100 \$. La valeur au détail totale de tous les prix est de 500 \$. Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être échangés contre de l'argent. La carte-cadeau CF la carte SHOPPING!MD peut être utilisée dans des boutiques, des restaurants et des lieux de divertissement dans les centres commerciaux Cadillac Fairview partout au Canada. Les conditions générales relatives à la carte-cadeau CF la carte SHOPPING!MD se trouvent [ici](#).
5. **CHANCES DE GAGNER.** Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours.

6. **ADMISSIBILITÉ.** Pour pouvoir gagner un prix, vous devez être un résident autorisé du Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province de résidence au moment de votre participation. Vous ne pouvez pas participer au concours si vous êtes un employé du commanditaire ou de ses sociétés affiliées ou un membre de la famille immédiate d'un employé du commanditaire ou de ses sociétés affiliées. Le terme « famille immédiate » désigne la mère, le père, les frères, les sœurs, les fils, les filles ainsi que le conjoint ou la conjointe ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait.
7. **PÉRIODE DU CONOURS.** Le concours débute le 25 juin 2024 à 10 h 00 HAE et prend fin le 2 juillet 2024 à 10 h 00 HAE.
8. **COMMENT PARTICIPER.** Pour participer, visitez le site <https://shops.cadillacfairview.com/fr-CA/contests/cf-insider-contest> et remplissez un bulletin de participation. Une seule participation par personne est permise. Un compte de courriel ou un numéro de téléphone, s'il y a lieu ne peut être utilisé qu'une seule fois pour participer (aucune participation en bloc ou au nom de plus d'une personne n'est permise). Vous ne pouvez pas créer plusieurs comptes pour participer. Toutes les participations peuvent faire l'objet d'une vérification.
9. **CONDUITE PROHIBÉE.** Il est interdit de participer ou de tenter de participer au concours autrement que de la façon expressément permise par le présent Règlement officiel, notamment par l'utilisation de méthodes robotisées, automatiques ou programmées ou la création de comptes ou d'identités multiples. Il est interdit d'inclure dans un bulletin de participation au concours du contenu vulgaire ou offensant, une incitation à la haine ou à la discrimination, ou la promotion ou la description de contenu violent, illégal, contraire à l'éthique ou immoral.
10. **SÉLECTION DU GAGNANT.** Les gagnants potentiels seront sélectionnés par tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles le 9 July 2024, ou vers cette date, à 10 h 00 HAE à 20, rue Queen Ouest, 5e étage, Toronto (Ontario) M5H 3R4. Ils seront avisés dès que possible par courriel à l'adresse électronique indiquée sur le bulletin de participation. Pour être déclaré gagnant, un gagnant potentiel doit : a) répondre correctement à une question réglementaire posée par le commanditaire et b) retourner un formulaire de renonciation dûment rempli par lequel il confirme son admissibilité et son identité et décharge le commanditaire, ses sociétés affiliées ou mandataires, de même que leurs agences de publicité ou de promotion respectives, de tout préjudice ou dommage causé ou prétendument causé par sa participation à ce concours ou par l'utilisation ou l'échange d'un prix. Le défaut de fournir, dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception de l'avis, une réponse correcte à la question réglementaire et le formulaire de renonciation peut entraîner le retrait du prix. Un autre tirage au sort aura alors lieu, et le processus se répétera jusqu'à ce que tous les prix aient été attribués.
11. **REMISE DU PRIX.** Des dispositions pour la remise du prix seront prises avec le gagnant une fois que le gagnant potentiel aura rempli toutes les exigences du Règlement officiel. La remise aura lieu dans les quatorze (14) jours suivant le moment où un participant aura été déclaré gagnant. Pour se voir remettre

son prix, le gagnant pourrait devoir se rendre dans l'une des propriétés du commanditaire à ses propres frais. Le défaut de réclamer un prix ou d'en accepter la remise peut entraîner le retrait du prix.

12. **DIFFÉRENDS CONCERNANT L'IDENTITÉ DU GAGNANT.** Si l'identité d'un gagnant potentiel est contestée, le commanditaire peut, à sa seule discrétion, considérer que le bulletin de participation a été soumis par la personne dont le nom figure sur le bulletin de participation et qui fournit une preuve de la soumission.
13. **RENONCIATION.** En participant au concours, vous dégagez entièrement le commanditaire, ses sociétés affiliées ou ses mandataires, ses fournisseurs de prix et leurs agences de publicité ou de promotion respectives de toute responsabilité de quelque nature que ce soit relativement au concours, y compris, sans s'y limiter, de toute responsabilité liée à : (i) toute anomalie ou tout problème technique ayant pu nuire à votre participation; (ii) l'échec de la réception, de l'envoi, de la saisie ou de l'enregistrement de votre bulletin de participation ou d'autres renseignements, pour quelque raison que ce soit; (iii) tout préjudice ou dommage touchant vos biens ou ceux de toute autre personne; et (iv) l'utilisation ou l'échange d'un prix.
14. **DROITS DU COMMANDITAIRE.** Le commanditaire se réserve le droit de modifier ou de suspendre le concours s'il détermine qu'il y a eu une erreur d'impression ou un problème technique ou que la sécurité, l'intégrité ou la bonne gestion du concours a été compromise pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le présent concours ou de modifier le Règlement officiel pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit de fournir une mesure d'adaptation au participant qui en fait la demande si cette mesure est nécessaire pour éviter une discrimination illégale ou une infraction aux lois en vigueur. Les demandes de mesures d'adaptation doivent être reçues par le commanditaire pendant la période du concours à l'adresse contests@cadillacfairview.com à La Corporation Cadillac Fairview limitée, 20, rue Queen Ouest, 5e étage, Toronto (Ontario) M5H 3R4.
15. **RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.** Des renseignements personnels sont recueillis par le commanditaire et ses sociétés affiliées aux fins de la gestion du concours, de la publication d'une liste des gagnants et du respect des exigences relatives aux prix. De plus, nous pouvons combiner ces renseignements avec d'autres renseignements que nous recueillons à votre sujet lorsque vous utilisez nos autres services ou interagissez avec nous. Nous pouvons utiliser ces renseignements combinés aux fins décrites dans notre politique de confidentialité, accessible à l'adresse suivante : <https://www.cadillacfairview.com/fr-CA/privacy-policy/>. Si vous avez des questions ou des préoccupations relatives à la protection de la vie privée, vous pouvez communiquer avec le chef de la protection des renseignements personnels en écrivant au cfprivacy@cadillacfairview.com ou au 20, rue Queen Ouest, bureau 500, Toronto (Ontario) M5H 3R4.
16. Ce concours est assujéti aux lois fédérales et provinciales et aux règlements municipaux applicables et est nul là où la loi l'interdit.
